



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

L'impact de la
criminalisation sur
la vulnérabilité des
travailleuSEs du sexe
au VIH et à la violence





Introduction

Le travail du sexe est, d'une manière ou d'une autre, criminalisé dans presque tous les pays de la planète, compromettant la santé et le bien-être des travailleurSEs du sexe¹.

Ce guide explique comment la criminalisation accroît la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe au VIH et à la violence.

LES TYPES DE VIOLENCES :

- **VIOLENCE PHYSIQUE :** force physique causant des dommages corporels
- **VIOLENCE SEXUELLE :** viol, harcèlement et rapports sexuels forcés
- **VIOLENCE ÉMOTIONNELLE/ PSYCHOLOGIQUE :** stigmatisation, insultes, chantage, exploitation, coercition et menaces

La violence physique et sexuelle accroît le risque de contraction du VIH et des IST de façon significative.

La surveillance, le contrôle policier et la culture de l'impunité renforcent le risque de violence

La criminalisation a des conséquences négatives sur les travailleurSEs du sexe, même lorsqu'ils/elles ne sont pas pénalisés (amendes par ex.), arrêtés ou détenus. La criminalisation légitime la stigmatisation des travailleurSEs du sexe par les forces de l'ordre, la société et les prestataires de services (les médecins par ex.). Étant criminalisés, les travailleurSEs du sexe doivent souvent faire un choix entre, d'un côté, le risque de se faire arrêter et, de l'autre, le risque de violence ou le risque de mettre leur santé en danger.

La criminalisation crée une culture de l'impunité

La peur des arrestations dissuade les travailleurSEs du sexe de signaler la violence dont elles/ils sont victimes, particulièrement lorsque cette violence est perpétrée par les forces de l'ordre. Les travailleurSEs du sexe qui signalent cette violence sont parfois maltraités, arrêtés, ignorés ou humiliés. *Quand tout le monde sait que la justice ne défend pas les travailleurSEs du sexe et qu'elles/ils n'ont accès à aucun soutien, alors les travailleurSEs du sexe deviennent la cible de violences.*

Les forces de l'ordre auteurs de violence

Les forces de l'ordre et autres fonctionnaires sont parmi les principaux auteurs de violence à l'égard des travailleurSEs du sexe. La criminalisation donne aux forces de l'ordre un pouvoir sur les travailleurSEs du sexe et l'opportunité de choisir d'être violentes à l'égard des travailleurSEs du sexe lors des arrestations et des détentions. Elles en profitent pour leur soutirer de l'argent et des informations ou pour les forcer à avoir des rapports sexuels en échange de leur liberté. La police humilie et culpabilise aussi parfois publiquement les travailleurSEs du sexe, ce qui constitue un acte de violence et encourage également la perpétration de la violence physique ou sexuelle.

Étant criminalisés, les travailleurSEs du sexe doivent souvent faire un choix entre, d'un côté, le risque de se faire arrêter et, de l'autre, le risque de violence ou le risque de mettre leur santé en danger.



¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



L'impact du contrôle policier sur l'évaluation des risques et les prises de décision des travailleurSEs du sexe

Les travailleurSEs du sexe adaptent leur comportement afin d'éviter la police et de se faire arrêter.

Les travailleurSEs du sexe recherchent des lieux isolés pour travailler et cela accroît de risque de violence et entrave la réduction des risques basée sur l'entraide entre pairs. Le travail en collectif permet aux travailleurSEs du sexe de s'entraider quand quelqu'un est en difficulté, de donner des informations sur des clients qui posent problème ou de simplement garder l'argent et les objets personnels d'unE autre travailleurSE du sexe lorsque celui/ celle-ci est avec un client.

Le temps de négociation est aussi raccourci ce qui rend difficile de sélectionner les clients et de négocier l'utilisation du préservatif.

Les politiques qui criminalisent les clients augmentent le risque de violence et le risque de contraction du VIH

Le contrôle policier du travail du sexe augmente les risques pour les travailleurSEs du sexe, même lorsque la vente de sexe n'est pas directement criminalisée. Les lois qui criminalisent l'achat de sexe sont responsables de la baisse du nombre de clients des travailleurSEs du sexe ce qui les force à travailler davantage, à consentir à avoir des rapports sexuels non protégés et à accepter des clients qu'elles/ils auraient normalement refusés. Les lois pénalisant lourdement les tierces parties affaiblissent les réseaux de soutien des travailleurSEs du sexe et rendent difficile d'informer les autres travailleurSEs du sexe d'éventuels individus violents se faisant passer pour des clients. Le contrôle policier pousse aussi les travailleurSEs du sexe à travailler dans des établissements clandestins ce qui rend difficile l'accès aux services.

Les lois criminalisant uniquement les clients n'empêchent pas la police de continuer à arrêter les travailleurSEs du sexe pour d'autres crimes tels que les troubles de l'ordre public ou la possession de drogues. La criminalisation de l'achat de sexe alimente la méfiance des travailleurSEs du sexe à l'égard des forces de l'ordre ce qui dissuade les travailleurSEs du sexe et les clients de signaler les cas de violence. Les campagnes de promotion de ces lois encouragent également la stigmatisation des travailleurSEs du sexe.

L'impact de la surveillance et du contrôle policier sur le risque de contraction du VIH

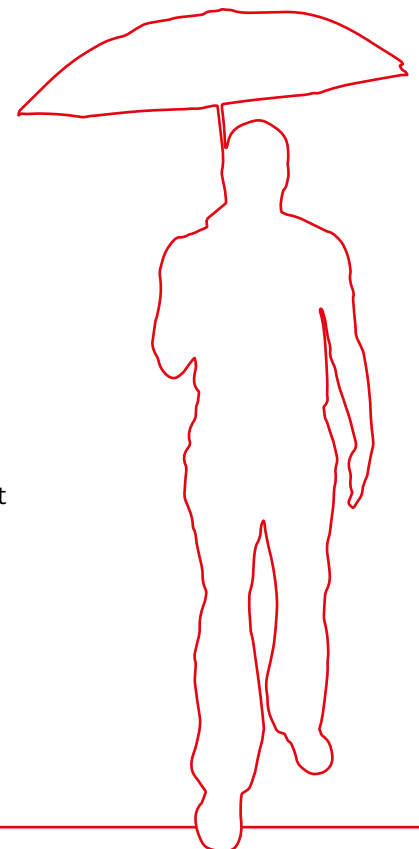
L'utilisation des préservatifs comme preuves de culpabilité

La large utilisation des préservatifs, du lubrifiant et des médicaments antirétroviraux comme preuves de la culpabilité des travailleurSEs du sexe les dissuade de porter des préservatifs sur eux/elles par peur de se faire arrêter et rend difficile la distribution de préservatif dans le cadre d'actions de prévention du VIH.

La criminalisation comme obstacle à la mise en œuvre des soins, du traitement et des programmes

La criminalisation promeut des services stigmatisants et non respectueux des droits humains. Les travailleurSEs du sexe se voient refuser l'accès aux services, elles/ils sont humiliés et sujetTES au dépistage obligatoire du VIH et des IST. La peur de voir leur statut sérologique rendu public et la criminalisation rendent difficile l'accès au traitement du VIH.

La large utilisation des préservatifs, du lubrifiant et des médicaments antirétroviraux comme preuves de la culpabilité des travailleurSEs du sexe les dissuade de porter des préservatifs sur eux/elles par peur de se faire arrêter...





La vulnérabilité des travailleurSEs du sexe pendant les arrestations, la procédure judiciaire et les détentions

Après que les travailleurSEs du sexe ont été arrêtéEs et qu'elles/ils ont été inséréEs dans le système judiciaire, la violence et la mise en danger de leur santé continuent, en particulier pour les travailleurSEs du sexe marginaliséEs.

Le dépistage obligatoire du VIH et des IST

Dans de nombreuses juridictions à travers le monde, les arrestations des travailleurSEs du sexe s'accompagnent du dépistage obligatoire du VIH et d'autres maladies ; les résultats des tests et leur statut de travailleurSE du sexe sont aussi parfois rendus publics.

L'impact de la détention sur la santé des travailleurSEs du sexe

Lorsqu'elles/ils sont en détention, les travailleurSEs du sexe se voient souvent refuser l'accès aux médicaments antirétroviraux et à d'autres médicaments. Les préservatifs, les seringues et autres matériel de réduction des risques peuvent être considérés comme du matériel de contrebande, être confisqués et ne sont pas accessibles en détention ce qui augmente le risque de contraction du VIH.

La violence en détention

Une fois en détention, il n'est pas rare que les travailleurSEs du sexe continuent d'être victimes de violence physique, sexuelle et émotionnelle de la part des autres détenus ou des forces de l'ordre.

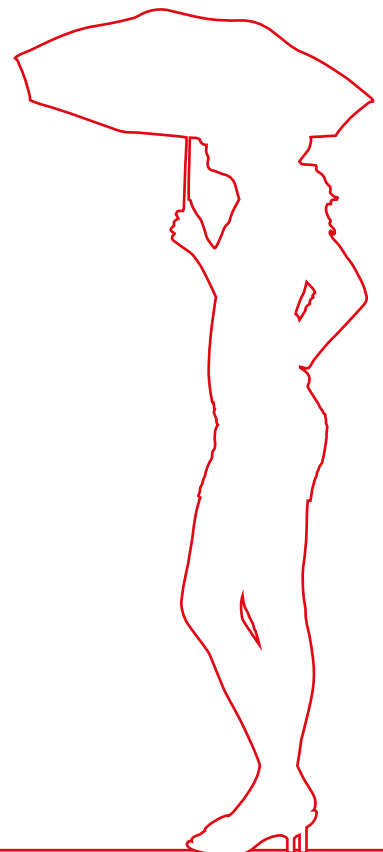
LES TRAVAILLEURSEs DU SEXE PEUVENT ÊTRE INCARCÉRÉES :

- EN CELLULE
- EN PRISON
- DANS DES CENTRES DE RÉHABILITATION
- DANS DES CENTRES DE DÉTENTION

Les préservatifs, les seringues et autres matériel de réduction des risques peuvent être considérés comme du matériel de contrebande, être confisqués et ne sont pas accessibles en détention ce qui augmente le risque de contraction du VIH.

La vulnérabilité des travailleurSEs du sexe à la sortie du système judiciaire

Les interactions punitives avec le système de justice peuvent vulnérabiliser les travailleurSEs du sexe à long terme. Les amendes et les frais de justice peuvent forcer les travailleurSEs du sexe à prendre davantage de risques pour rembourser leurs dettes. Il est plus difficile pour les travailleurSEs du sexe qui ont un casier judiciaire, dont l'identité et/ou le statut de travailleurSE du sexe ont été rendus publics ou qui ont été humiliés publiquement d'accéder à certaines ressources ou de trouver un autre emploi. Elles/ils peuvent être rejetés par leur famille ou leur communauté en conséquence. La cour peut ordonner que les travailleurSEs du sexe soient interditEs d'entrée dans certains quartiers, elles/ils peuvent faire l'objet d'une période de probation et sont aussi parfois inscritEs sur le registre des délinquants sexuels après leur libération.



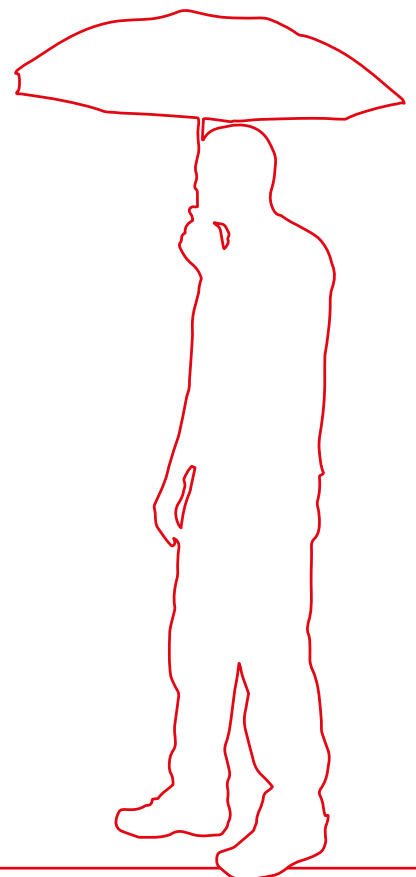


Les recommandations

La criminalisation accroît la vulnérabilité des travailleurSEs du sexe à la violence et au VIH et met par conséquent en danger la santé et le bien-être des travailleurSEs du sexe à travers le monde. La décriminalisation est une étape indispensable pour assurer l'amélioration des vies des travailleurSEs du sexe et le respect de leurs droits humains. NSWP demande instamment aux gouvernements du monde entier de considérer les conséquences de la criminalisation avec le plus grand sérieux.

- Afin de promouvoir la santé et le bien-être des travailleurSEs du sexe, les gouvernements, les décideurs politiques et les défenseurs des droits humains doivent promouvoir la décriminalisation totale de l'industrie du sexe.
- Les organismes locaux, nationaux et internationaux doivent enquêter sur les violations de droits humains des travailleurSEs du sexe, soit par le biais d'organes déjà existants, soit par le biais de tribunaux consacrés spécifiquement à ce problème.
- Les travailleurSEs du sexe, et d'autres communautés touchées par le VIH de façon disproportionnée, doivent être impliquées de façon significative dans la planification et la mise en œuvre des services de santé.
- Les prestataires de services et les forces de l'ordre devraient combattre la stigmatisation des travailleurSEs du sexe qui entravent leur accès aux services et aux soins.
- Les forces de l'ordre doivent arrêter de saisir les préservatifs, le lubrifiant et les médicaments comme preuve de la culpabilité des travailleurSEs du sexe.

La décriminalisation est une étape indispensable pour assurer l'amélioration des vies des travailleurSEs du sexe et le respect de leurs droits humains.



Ce guide communautaire est le résultat de recherches documentaires et d'études de cas effectuées par les membres du NSWP.

Les guides communautaires offrent un résumé du contenu des documents du NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents qui les accompagnent.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :



Le NSWP fait partie du programme Bridging the Gaps : santé et droits pour les populations clés.

Nous travaillons en collaboration avec près de 100 organisations au niveau local et international pour un objectif commun : l'accès universel des populations clés (notamment les travailleurSEs du sexe, la communauté LGBT et les usagers de drogues) à la prévention, au traitement, aux soins et à du soutien approprié en matière de VIH et des IST.

Pour plus d'information (en anglais) veuillez cliquer : www.hivgaps.org.

